

Connaissez-vous votre carte bancaire ?

L'expression générique « carte bancaire » masque d'importantes différences. Tour d'horizon des produits proposés par les banques.

Les cartes bancaires sont émises par les établissements financiers et font l'objet d'un contrat signé pour une durée d'un ou deux ans, reconductible tacitement. Une carte n'est jamais attribuée automatiquement. Il faut la demander et la banque a le droit de la refuser.

La carte reste la propriété de la banque. Elle est signée par le titulaire qui s'acquitte d'une cotisation, payable mensuellement ou annuellement. S'il souhaite changer d'établissement bancaire ou renoncer à sa carte, il n'est pas obligé d'attendre la fin de période de validité. Il sera remboursé de sa cotisation annuelle au prorata de la période restante.

Les cartes de retrait

Ce type de carte est accordé aux plus jeunes, notamment sur les livrets « 12-25 ans ». Elles ne permettent pas de payer chez les commerçants, mais seulement de retirer des billets dans les distributeurs de sa banque et éventuellement dans ceux des autres. Des opérations simples leur sont associées, telle que la consultation du solde de ses comptes (uniquement dans le réseau de sa banque).

Les cartes de paiement

En plus des retraits, elles permettent de payer chez les commerçants. Elles peuvent être nationales ou internationales. Le titulaire peut demander le débit immédiat (ses achats sont portés au fur et à mesure sur son compte) ou, moyennant une cotisation plus élevée, le débit différé (ses achats du mois sont imputés tous ensemble sur son compte une fois par mois).

Il existe aussi la carte à « autorisation systématique » : les retraits d'espèces et les paiements ne sont possibles que si le compte est provisionné. Cette garantie peut être utile si vous avez tendance à « faire chauffer la carte ». Toutefois, cette carte présente des contraintes : impossible de l'utiliser aux péages, dans



Il existe une grande variété de cartes...

certaines parkings, car ces automates ne sont pas équipés pour effectuer des demandes d'autorisation. Elle est aussi refusée par les loueurs de voitures, mal acceptée dans les hôtels, agences de voyage...

Les cartes de crédit

Elles permettent les paiements, les retraits et elles sont associées à un crédit renouvelable. On choisit au moment de chaque achat la fonction « paiement au comptant » ou « paiement à crédit ». À défaut de choix, l'option comptant est validée, depuis la réforme de la loi Lagarde. L'utilisation du crédit a un coût, donc prudence.

Les cartes virtuelles pour payer sur Internet

Pour effectuer des achats sur le Web, la carte bancaire classique suffit le plus souvent, mais présente des risques. Certaines banques proposent d'utiliser une e-carte : c'est un moyen de paiement spécialement conçu pour Internet. Pour chaque achat, la banque fournit un numéro de carte à usage unique, non réutilisable, qui correspond à un achat spécifique

pour un montant et un moment donnés. C'est plus de sécurité.

Bien gérer son argent pour les Nuls (First, 22,95 €). C'est déjà l'époque de la déclaration de revenus. La Finance pour tous, association mandatée pour développer l'éducation financière en France, publie au bon moment cet ouvrage idéal. Organisé par thème, il permet au riche comme au modeste, à l'érudit comme au sans diplôme de prendre les bonnes décisions financières.

la finance pour tous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Tout
sur les finances
personnelles

www.lafinancepourtous.com